AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP-1-3-72 281893

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION DE LA STATION "MIDI-PYRENEES"

(ARIÈGE, AVEYRON, HAUTE-GARONNE, GERS, LOT, HAUTES-PYRENEES, TARN, TARN-ET-GARONNE) (Tél. 86-31-55 et 86-32-55)

PROTECTION DES VEGETAUX - Rue St-Jean prolongée
B.P. n° 20 — 31 - BALMA

ABONNEMENT ANNUEL 25 F
S/Rég. recettes Dir. Dép. Agri. Hte-Gne
Rue St-Jean prolongée - BALMA
C. C. P. 8612-11 TOULOUSE

- Supplément N° 1 au bulletin technique N° 137 de Février 1972 -

1972 - 4ème envoi

ARBRES A FRUITS A NOYAU

-Cloque du pêcher :

La douceur particulière de cet hiver a amené un départ exceptionnellement précoce de la végétation des pêchers et ces derniers ont été sensibles aux infections de la cloque dès la fin de la première décade du mois de février. Depuis, un léger rafraîchissement de la température a ralenti l'évolution des bourgeons, prolongeant ainsi la période de grande sensibilité aux attaques du champignon. En outre, les nombreuses chutes de pluies qui se sont succédées du 7 au 20 février ont permis une remultiplication des germes de cloque (conidies-levure) capables d'avoir échappé au premier traitement effectué début février.

En conséquence, sur les variétés sensibles, nous conseillons d'appliquer un second traitement en utilisant l'un des produits suivants, homologués pour lutter contre la cloque du pêcher : Zirame (à 180 g de MA/hl), T.M.T.D. (175 g de MA/hl), Ferbame (175 g de MA/hl), Captane (250 g de MA/hl), Captafol (en A.P.V.), Association de Zirame et de cuivre (à la dose homologuée pour chaque spécialité commerciale).

-Monilia de l'abricotier :

Rappelons que la première précaution à prendre est l'élimination à la taille de tous les rameaux présentant des altérations chancreuses (souvent accompagnées d'exsudation de gomme). Les traitements en végétation ne constituent qu'un complément à cette mesure indispensable.

Actuellement, on peut appliquer, dès à présent, l'un des fongicides de synthèse suivants (au dosage en matière active par hectolitre respectif) : Thirame (200 g), Folpel (100 g), Carbatène (200 g), Mancozèbe (280 g), Bénomyl (30 g), Captane (150 g), Captafol (100 g), Doguadine (70 g), Zirame (180 g), Zinèbe (240 g).

ARBRES A FRUITS A PEPINS

-Tavelure du poirier :

Les projections d'ascospores (germes se formant dans les feuilles mortes contaminées) sont commencées alors que quelques variétés de poiriers sont devenues réceptives (Stade C.3 de FLECKINGER - bourgeons éclatés) dans les situations les mieux exposées.

Les risques d'infestation par les ascospores sont encore réduits mais ils sont déjà sérieux en ce qui concerne les infestations possibles à partir des conidies formées sur les pustules des rameaux (nombreuses pustules éclatées).

En conséquence, dans les vergers de poiriers très atteints l'an dernier, il est vivement recommandé d'appliquer, sans attendre, le traitement cuprique conseillé par le précédent bulletin.

Dans les vergers sains en 1971, il est préférable d'attendre encore un peu.

Stade C

Stade C.3

Stade D



P/277

/CULTURES LEGUMIERES/

-La mouche des semis (melon - haricot) :

Cette mouche cause surtout des dommages aux semis précoces de melon et de haricot pour lesquels la levée et le développement des jeunes plantes risquent d'être relativement lents.

- Melon (traitement localisé des poquets ou des lignes) : Pulvériser sur les poquets (trous bouchés) à raison de 50 cc de bouillie par poquet, soit environ 400 l/ha, l'un des insecticides suivants : chlorfenvinfos (60 g de MA/hl), Trichloronate (60 g de MA/hl), Diazinon (45 g de MA/hl). Dans le cas du traitement de la ligne entière, il faut bien entendu augmenter la quantité de bouillie à l'hectare en conséquence. Le traitement localisé des poquets ou des lignes permet de respecter, dans une large mesure, la faune du sol.

-Haricot : Le seul traitement des semences suffit, le plus souvent, à assurer une bonne protection. On utilisera l'un des produits suivants : Diethion (1,5 g de MA par kilogramme de graines), Carbophenothion (1,25 g de MA par kilogramme de graines), Trichloronate (1 g de MA par kilogramme de graines). Si les risques sont jugés trop grands, on traitera les rangs de semis avec : Chlorfenvinphos (120 g de MA/hl) ou Trichloronate (90 g de MA/hl) à raison de 1 litre de bouillie pour 15 m linéaires. Quelque soit l'insecticide employé pour traiter la graine, toujours choisir un produit différent pour le traitement des lignes.

Dans les essais de l'Institut National de la Recherche Agronomique, la meilleure combinaison a été : Diethion pour les graines, Chlorfenvinphos pour la pulvérisation sur les lignes.

/GRANDES CULTURES/

-Charançon des tiges du colza :

Le charançon des tiges du colza a déjà été capturé sur panneaux-pièges installés dans les cultures, notamment dans le Lauragais (poste de Villefranche) et dans le Tarn (poste de Réalmont). Le colza était à l'époque (18 à 22 janvier) au stade 10-12 feuilles. Il approche donc de la montaison.

Rappelons que les oeufs peuvent être déposés depuis la fin du stade rosette jusqu'au début de la floraison. Mais la ponte présente une grande intensité et des conséquences fâcheuses seulement lorsqu'elle est effectuée sur des plantes en début de montaison (hauteur de la tige de 2 à 20 cm). C'est à ce stade que les colzas peuvent être efficacement protégés. Ceci doit nous inciter à la vigilance.

Quant aux traitements, on doit utiliser des insecticides homologués ou autorisés à cet effet, en choisissant ceux qui sont adaptés aux conditions de température du moment.

/NOTE IMPORTANTE/

Ce bulletin est le dernier envoyé à nos anciens abonnés n'ayant pas encore effectué leur versement pour l'année 1972.

Nous rappelons, en outre, que les paiements doivent être adressés exclusivement à :

- Sous-Régisseur Recettes Direction Départementale Agriculture Hte-Garonne.
C.C.P. 8612-11 TOULOUSE.

Ce libellé des chèques ou mandats est le seul réglementaire.

BALMA, le 28 Février 1972

Les Ingénieurs chargés des Avertissements Agricoles
J. BESSON - E. JOLY

Le Chef de la Circonscription Phytosanitaire "Midi-Pyrénées"
L. IMBERT

Imprimé à la Station d'Avertissements Agricoles de "MIDI-PYRENEES".
Le Directeur-Gérant : L. BOUYX.